

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.05.08 Du 11 octobre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 5 octobre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
<p>VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>  <p>La Celle Saint-Cloud</p>	<p>Objet : Tarif de remplacement des badges d'ouverture de la barrière du Site Pasteur.</p> <div data-bbox="963 405 1437 517" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221011-DEL2022-05-08-DE Date de télétransmission : 14/11/2022 Date de réception préfecture : 14/11/2022</p> </div>	
SECRETARE DE SEANCE : MME ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 24 POUVOIRS : 11 VOTANTS : 35 POUR : 35	Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Affaires générales- Vie économique- Commerce réunie le 14 septembre 2022,	
<p>PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE</p> <p><u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Michel AUBOUIN Richard LEJEUNE</p> <p><u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Dominique PAGES Bruno-Olivier BAYLE Nathalie PEYRON Olivier GONZALEZ Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS</p>	<p>Considérant qu'afin de sécuriser l'accès des élèves au groupe scolaire Pasteur et notamment à l'impasse Dutreux, il a été décidé de mettre en place une barrière automatique avec contrôle d'accès par badge,</p> <p>Considérant que ces badges d'accès vont être remis à titre gracieux à chaque locataire de l'impasse ainsi qu'aux professionnels travaillant sur site, aux prestataires qui interviennent dans les parties communes du groupe scolaire et des logements, notamment lors des interventions d'entretien de la chaufferie, des équipements techniques, du nettoyage des écoles et des parties communes des logements, dans la limite de deux,</p> <p>Considérant qu'il convient de fixer un tarif en cas de perte ou détérioration des badges remis gratuitement aux différents usagers, ou pour une demande de badges supplémentaires,</p> <p>Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,</p> <p>DECIDE :</p> <p>-de fixer un tarif de 45 euros pour la fourniture d'un badge supplémentaire ou pour son remplacement en cas de perte ou de détérioration afin d'accéder au site Pasteur, ce tarif comprenant les frais de gestion.</p> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	
<p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</p> <p>Anne-Sophie MARADEIX à Valérie LABORDE Laurence JOSSET à Georges LEFEBURE Birgit DOMINICI à Sophie TRINIAC Françoise ALBOUY à Mohamed KASMI Laurent BOUMENDIL à Benoît VIGNES Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY</p>	<div data-bbox="558 1646 917 1870" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 14/10/22 et de sa publication le 14/10/22 Par le Maire et par délégation,  Valérie DUPONCHEL Directrice générale des services</p> </div> <div data-bbox="1005 1668 1165 1825" style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: right;">Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p>	

Laurent DUFOUR à Richard LEJEUNE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Stéphane MICHEL à Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
---	--